

Positions II : (22 bis) Définition et organisation de la passe

La passe développe la parole selon tous ses attendus — quelle que soit la visée de celle-ci : faire dire ce qu'il y a dans la tête de quelqu'un qui passe à la fonction d'analyste, ponctuer une cure, revenir sur ce qui a conduit à la production de l'objet et à sa chute, promouvoir le déterminisme ouvert de la signifiante... C'est dire qu'elle n'est pas uniquement, comme c'est le cas dans la cure, l'établissement et le devenir des fonctions signifiantes ou, comme c'est le cas dans le cartel, la prise en compte de ces fonctions S_2 comme savoir aussi bien inconscient que conscient. La passe, bien en deçà de ces raisons, est le développement de la parole dans un schématisme trinitaire (3 + 1).

Quand je dis « tous ses attendus », je veux signifier que la passe n'a pas besoin d'un quelconque recours à une institution déjà donnée (et qui n'est pas le lieu de la parole — Legendre *dixit*). Car la parole est en mesure de développer par elle-même chaque phase du trinitaire de la passe. Encore faut-il que la parole de chacun, à se faire entendre (pulsionnellement), le *nomme* au poste de structure qu'il mettra en œuvre. Cette parole peut de toute façon être médiatisée (par l'analyste de l'impétrant, son contrôleur, ses collègues : soit quelques autres...). Je dis « nommer », car d'aucuns regrettent que l'on ne fasse pas plus cas de nomination. Je l'entends sur le mode de la fonction en intension :

(f. en intension \rightarrow (f. en intension \rightarrow f. en extension)),

(nom \rightarrow (opération \rightarrow objet)).

C'est donc sa parole qui nomme chacun. Pour les passeurs, il s'agit de l'analyste ou du contrôleur de chacun qui doit voir sa parole transférentielle d'analysant (chacun) *reçue* par autrui pour s'avérer « nommé » passeur. De même pour se promouvoir juré potentiel. *A fortiori* pour le passant. Mais cette nomination ne titre personne ni ne le titularise. Nous ne sommes pas dans la foi, ni dans la profession de foi. J'ai déjà joué sur ces mots, préférant le Φ de la logique FI (faite pour l'indépendance : IF, *independence friendly logic*) contre la folie prédicative de la logique FOL du premier ordre (*first order logic*).

Il s'agit de se confier à la parole (de se laisser porter par elle) sans politiser institutionnellement et *a priori* la passe. En dehors de la tutelle politique : la politique tue-t-elle ou titularise-t-elle en étant tutélaire ? Tue-t-elle l'air qu'on se donne ? Mieux vaut échapper à ce risque.

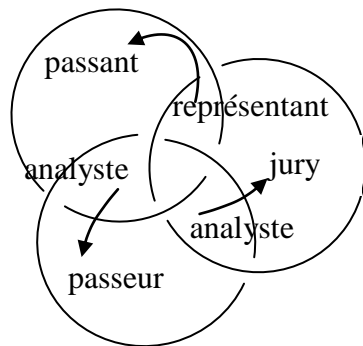
*

Développons ces attendus.

1. L'organisation de la parole

La parole opère ici de façon tierce, chaque « moment » de son organisation étant lié de façon sinthomatique aux autres moments, sans lesquels il n'opérerait pas.

La structure de tierce personne est borroméenne (l'une pas sans les autres). Les registres du sujet et de l'objet s'y nouent à celui de l'Autre qui à la fois empêche tout lien simplement direct du sujet à l'objet et implique un tel lien qu'il médiatise. Encore faut-il que l'organisation borroméenne retrouve son dispositif dans la réponse du jury au passant.



Telle quelle la passe se présente comme développant structurellement le groupe fondamental du nœud borroméen.

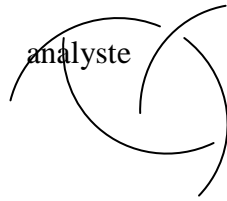
2. Le dispositif de passe et la nomination

La nomination fait sinthome (comme j'en utilise le terme remis au goût du jour par Lacan), c'est-à-dire qu'elle est le nouage qui fait tenir (en tant que sinthome) les ronds constitutifs du nœud borroméen.

Dans le pictogramme du nœud borroméen (à 3 consistances) mis à plat, ces *passages* sinthomatiques sont marqués par les triskels qui relient les positions du passant, des passeurs et du jury. Aussi je pense nécessaire d'assurer par la parole — et selon cette même fonction de tierce personne — chacun de ces fondements du nouage comme passe. Je le

2.1. La « nomination » du passeur est/doit être borroméenne

Ce ne saurait être une simple duplication du passant en passeur. Mais l'analyste (ou le contrôleur) de tel analysant, comme passant → passeur, doit faire entendre sa parole comme audible :



L'analyste doit se faire entendre par d'autres qui rapportent son propos, relatif à cet analysant-là, à d'autres encore — et que cela lui revienne.

2.2. La « nomination » d'un juré potentiel



Là encore l'analyste doit se faire entendre par d'autres qui transmettent à d'autres encore — et que cela lui revienne.

2.3. La réponse du jury

Cette « nomination » de la condition du passant, devenue une raison déterminante de cette passe tout compris, doit là encore suivre le schéma de tierce personne. Cela revient à associer :

((jury = rapporteur) → (représentant → passant)).

3. La quadricité de la nomination

Il s'agit de reprendre la structure de nomination :
(nom → (fonction → objet)),
en termes de produit
nom x fonction → objet

ou, dit autrement :

$$\Phi \times \Phi \rightarrow a.$$

Cela démontre la raison quadratique de la passe où l'effet du passeur sur le passant (quel qu'il soit : analysant ou analyste) produit un objet. C'est cet objet qui est « restitué » au passant sous la forme du retour à l'objet a à sa raison fonctionnelle signifiante.

4. L'organisation des nominations

Chaque nomination sera ainsi spécifiée par la tierce personne où

A parle à 2 B qui parle à 2 à 5 C.

Et cela vaut tant pour la nomination du passeur que pour celle du juré ou pour la réponse au passant.

5. Les conséquences instituanes

Ce qui s'en trouve étayé est la raison déterminante des passes, la même qui développe le principe des cures et des cartels en leur propre nouage.

Cette raison est sinthomatique et fonde structurellement ce que la récursivité avance conceptuellement. La récursivité permet ainsi à l'existence (comme *Sollen*) de se renouveler sans être édictée institutionnellement.

6. Échapper à l'institution établie

C'est là une façon de cesser de dépendre de l'institution préalablement établie : rien n'est ainsi donné extrinsèquement à la démarche de parole, ni défini prédicativement selon un discours préétabli, ni spécifié comme un étant à découvrir selon les critères de dévoilement propres à l'institution.